

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 11 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	4 avril 2023	Date d'affichage :	4 avril 2023
------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoins, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, CHALLET Thierry

Secrétaire de séance : POYET Bruno

DEL4/11-04-23 – Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : **6,80 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **24,84 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **31,70 %**

- **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
Bruno POYET



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230411-DEL4_11-04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023